

Association Belge de Football en Salle

CNR - Modifications aux règles de jeu - En application à partir du 01 08 2020

Règle 1 - Article 8 - Les buts

ABFS et LFFS	<p>Les buts ... vingt centimètres au moins.</p> <p>Les buts sont en bois, en tubes d'acier, en aluminium, en plastique injecté ou en toute autre matière approuvée. Ils sont peints en traits alternés de chacun plus ou moins 20 centimètres de longueur. La couleur doit être mate et contraster avec l'environnement. Les buts doivent être placés conformément à la norme Européenne EN749. La fixation des buts est obligatoire. Celle-ci doit éviter tout basculement des buts.</p> <p>Les filets sont obligatoires. ...</p>
----------------------------------	---

Règle 1 - Article 9 - Zone neutre

ABFS et LFFS	<p>Le terrain de jeu doit être entouré d'un espace libre de tout obstacle au sol et au-dessus (excepté les sièges de remplaçants et la table officielle), d'une largeur de un mètre minimum. La largeur peut être étendue à 3 mètres.</p> <p>Le revêtement du sol de la zone neutre doit être de même nature que celui du terrain.</p> <p><u>Instructions spéciales</u> Les instances compétentes peuvent accorder des dérogations à l'article 9 tout en tenant compte de la sécurité des joueurs.</p>
----------------------------------	---

Règle 1 - Article 11 - Sièges pour remplaçants et officiels autorisés

ABFS et LFFS	<p>Ces sièges se trouvent dans la zone neutre, en-dehors de la zone de remplacement et à 3 mètres de la ligne médiane (à 4 mètres en cas de présence d'une zone de coach).</p>
-------------------------------	---

Règle 2 - Article 1 - Description

ABFS et LFFS	<p>Le ballon en cuir à semi rebond (n°4) doit être sphérique. L'enveloppe extérieure doit être en cuir ou toute autre matière équivalente.</p> <p>Si on laisse tomber le ballon d'une hauteur de 2 mètres, son premier rebond ne peut pas dépasser une hauteur de 65 centimètres et doit être de 55 centimètres minimum.</p> <p>L'arbitre est seul juge de la conformité du ballon.</p> <p>En rencontres de diabolins et de préminimes, des ballons à semi rebond plus petits (n°3) du même type doivent être utilisés.</p>
----------------------------------	---

Les clubs sont invités à jouer avec le ballon officiel de la Fédération.

**A
B
F
S**

Instructions spéciales

**L
F
F
S** En divisions provinciales ou régionales, après accord respectivement du comité provincial ou régional compétent, un ballon en feutre extérieur (intérieur cuir, en caoutchouc ou en une autre matière approuvée) peut être autorisé.

Association Belge de Football en Salle

CNR - Modifications aux règles de jeu - En application à partir du 01 08 2020

Règle 3 - Article 2 – Le gardien de but

ABFS et LFFS	<p><u>L'équipement</u></p> <p>Pour ce qui est de l'équipement, les joueurs impliqués dans ce changement ont le choix suivant:</p> <p>1. S'il s'agit d'un changement "volant" : ...</p>	
	<p>2. Si ce changement se produit en raison d'une exclusion du gardien de but, le gardien remplaçant est soit</p> <p>2.1. le gardien réserve</p> <p>2.2. un joueur de champ. Dans ce cas ce dernier doit mettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit le maillot du gardien exclu - soit un autre maillot de gardien avec un numéro non encore attribué 	A B F S
	<p>2. Si ce changement se produit en raison d'une expulsion ou d'une exclusion du gardien de but, le gardien remplaçant est soit</p> <p>2.1. le gardien réserve</p> <p>2.2. un joueur de champ. Dans ce cas ce dernier doit mettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit le maillot du gardien expulsé ou exclu - soit un autre maillot de gardien avec un numéro non encore attribué 	L F F S
ABFS et LFFS	<p>3. Si ce changement se produit en raison d'une blessure du gardien de but ou d'une décision de celui-ci, le gardien remplaçant est soit</p> <p>3.1. le gardien réserve</p> <p>3.2. un joueur de champ. Dans ce cas, ce dernier doit mettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit le maillot de gardien porté par le gardien blessé lequel doit, s'il souhaite rester sur le banc des remplaçants de son équipe, revêtir un autre maillot de gardien avec un numéro non encore attribué - soit un autre maillot de gardien avec un numéro non encore attribué. <p>4. Le gardien de but remplacé qui veut jouer en tant que joueur de champ met un maillot avec un numéro qui n'a pas été inscrit sur la feuille de match ainsi qu'un short et des chaussettes identiques à ceux portés par ses coéquipiers. Il doit se rendre au vestiaire pour changer de tenue.</p>	

Règle 3 - Article 3 – Le capitaine

ABFS et LFFS	<p>Chaque équipe désigne un capitaine. Celui-ci doit porter un brassard de couleur(s) contrastant(es) avec celle(s) de son maillot et d'une largeur de huit centimètres minimum. Le capitaine d'équipe conserve sa fonction sur le siège des remplaçants.</p>	
	<p>Un capitaine d'équipe exclu, doit céder son capitanat et brassard à un coéquipier.</p>	A B F S
	<p>Un capitaine d'équipe expulsé ou exclu doit céder son capitanat et brassard à un coéquipier.</p>	L F F S
ABFS et LFFS	<p>Le capitaine d'équipe signe la feuille de match avant le match dès la fin du contrôle des joueurs effectué par l'arbitre et reçoit les instructions de l'arbitre. Il dispute le toss avant le début du match.</p> <p>Ni le capitaine d'équipe, ni aucun autre joueur n'ont le droit de demander à l'arbitre justification d'une décision prise.</p>	

Association Belge de Football en Salle

CNR - Modifications aux règles de jeu - En application à partir du 01 08 2020

ABFS et LFSS	Si un joueur exclu refuse de quitter le terrain, l'arbitre doit faire appel au capitaine d'équipe. Si celui-ci refuse ou échoue dans sa demande, le match doit être arrêté. Si le capitaine d'équipe exclu refuse de quitter le terrain, le match doit être arrêté.
-----------------------------	--

En cas d'absence de délégué visiteur, le responsable à la table du club visiteur remplit les formalités administratives afférentes à cette mission.	A B F S
---	----------------------------

L F F S	En cas d'absence de délégué visiteur, le capitaine d'équipe remplit les formalités administratives afférentes à cette mission, mais peut participer au jeu.
----------------------------	---

Règle 3 - Article 5 – Mode de remplacement

ABFS et LFSS	Le remplacement doit s'effectuer à l'intérieur de la zone prévue à cet effet. En cas de présence d'une table officielle, les joueurs remplaçants ne peuvent gêner la vue des officiels à la table. Les remplaçants peuvent entrer au jeu
-----------------------------	--

Règle 4 - Article 1 – Equipement

ABFS et LFSS	L'équipement visible d'un joueur se compose exclusivement d'un maillot (ou vareuse), d'une culotte courte, de bas de sport et de chaussures. Le port des jambières sous les bas relevés est autorisé, de même que le port d'une cuissarde ou d'un collant , de même couleur que le short. Les bas de sport seront relevés. ... couleur différente (Voir Règle 5, art. 1). Les clubs sont sensés porter les couleurs annoncées officiellement. Le club visité est tenu responsable du non déroulement d'un match s'il se présente avec des équipements de couleurs identiques à celles annoncées officiellement par l'équipe visiteuse. A partir de la saison 2021-2022, la couleur noire ne pourra plus être stipulée comme couleur officielle des vareuses. Lorsque le club visiteur ...
-----------------------------	--

Règle 5 - Article 1 – Généralités

ABFS et LFSS	L'arbitre est désigné par la commission d'arbitrage compétente. Tout en remplissant les fonctions de chronométrateur, il L'arbitre doit veiller à l'application des règles et des instructions édictées par l'A.B.F.S. L'arbitre doit porter l'équipement autorisé et prescrit par la Fédération. En principe, cet équipement est de couleur noire. Un équipement « New-look » est autorisé, mais ce sera à l'arbitre de changer la couleur de son équipement lorsqu'une confusion est possible avec les couleurs des équipements d'une des deux équipes. L'arbitre doit tenir compte des couleurs officielles des équipes.
L'arbitre doit porter un pantalon de couleur noire et des chaussures de couleur à prédominance foncée.	A B F S
L F F S	L'arbitre doit porter un short de couleur noire et des chaussures de couleur à prédominance foncée. Un short de couleur noire sera obligatoire dès la saison 2021-2022.

Association Belge de Football en Salle

CNR - Modifications aux règles de jeu - En application à partir du 01 08 2020

Règle 5 - Article 7 – Coup de sifflet

ABFS et LFSS	L'arbitre doit donner le signal de la reprise du jeu après tout arrêt. Le coup de sifflet est vivement conseillé mais n'est pas une obligation.		
	Toute interruption de jeu est signifiée par un coup de sifflet.		
Le coup de sifflet est toutefois de rigueur obligatoire :	A	L	Le coup de sifflet est toutefois de rigueur obligatoire :
- pour une mise en jeu,	B	F	- pour une mise en jeu,
- pour une remise en jeu en début de la seconde mi-temps,	F	F	- pour une remise en jeu en début de la seconde mi-temps,
- pour une remise en jeu après un but marqué,	S	S	- pour une remise en jeu après un but marqué,
- après un temps mort.			- après un temps mort.
- pour indiquer la fin de chaque mi-temps,			- pour indiquer la fin de chaque mi-temps,
- pour le botté d'un penalty,			- pour le botté d'un penalty.
- pour le botté d'un penalty à 9 mètres.			

Règle 5 - Article 9 – Officiels au terrain

ABFS et LFSS	Toute personne présente dans la zone neutre et qui remplit une fonction officielle au terrain doit être âgée de 18 ans au moins le jour de la rencontre et être porteur d'un brassard contrastant et d'une largeur de 8 cm minimum.		
ABFS et LFSS	A) Délégué au terrain		
	La fonction de délégué au terrain est obligatoire. Le délégué au terrain doit être porteur d'un brassard blanc d'une largeur de huit centimètres minimum. Pendant le match, ...		
ABFS et LFSS	C) Soigneurs		
	Ils doivent être porteurs d'un brassard de couleur jaune. Ce brassard doit avoir une largeur de huit centimètres minimum. Ils sont tenus de prendre place sur les sièges des remplaçants et ne peuvent quitter ceux-ci sans l'autorisation de l'arbitre.		
ABFS et LFSS	D) Coaches et coaches adjoints		
	Les coaches doivent être porteurs d'un brassard de couleur rouge. Ce brassard doit avoir une largeur de huit centimètres minimum. Un coach adjoint ...		

Afin de remplir plus correctement sa mission, le coach peut rester debout juste devant, derrière ou juste à côté des sièges des remplaçants dans la zone de coach (si d'application) à condition de ne pas déranger l'arbitre de ne pas gêner la vue des officiels de la table. En cas d'exclusion du coach, ...	A	L	Afin de remplir plus correctement sa mission, le coach peut rester debout juste devant, derrière ou juste à côté des sièges des remplaçants dans la zone de coach (si d'application) à condition de ne pas déranger l'arbitre. En cas d'expulsion ou d'exclusion du coach, ...
	B	F	
	F	F	
	S	S	

Association Belge de Football en Salle

CNR - Modifications aux règles de jeu - En application à partir du 01 08 2020

ABFS et LFFS	E) <u>Délégué du club visiteur</u>			
	Le club visiteur peut désigner un de ses membres licenciés en qualité de délégué. Ce dernier doit rester assis sur les sièges des remplaçants. Il sera porteur d'un brassard aux couleurs nationales d'une largeur de huit centimètres minimum. Si le club visiteur....			
	A B F S		L F F S	Il complétera la feuille de match avant la rencontre et la signera à l'issue de celle-ci.

ABFS	G) <u>Table officielle</u>			
	La table officielle est composée d'un membre qualifié de chaque club. Le matériel nécessaire est fourni par l'équipe visitée (Cf. Règle 1 – Art. 13). Ces officiels doivent être porteurs d'un brassard de couleur bleue. Ce brassard doit avoir une largeur de huit centimètres minimum. Chaque affilié à la table... ... Si pendant la rencontre, un officiel à la table ne peut plus exercer ses fonctions pour quelque raison que ce soit, il doit être remplacé par un membre de son équipe et ce strictement dans l'ordre suivant: a) un officiel déjà inscrit sur la feuille de match (sauf le délégué au terrain). b) un joueur inscrit sur la feuille de match. Cette personne ne sera pas soumise à l'obligation d'âge...			

Règle 13 - Article 2 – Cas spéciaux

ABFS et LFFS	1. Quand l'arbitre a accordé un penalty, il ne doit pas donner le signal d'exécution avant que les joueurs aient pris position conformément à la règle.			
	2a. Si, après que le penalty a été donné, le ballon est touché dans sa course par un corps étranger ou par l'arbitre , il doit être recommencé. 2b. Si, après que le penalty a été donné, le ballon est touché dans sa course par l'arbitre, il le reprendra par balle à terre à l'endroit où le ballon est entré en contact avec l'arbitre, sauf si ce contact a lieu dans la surface de but auquel cas la balle à terre doit être effectuée sur la ligne délimitant la surface de but.. 2c. Si, après que le penalty a été donné, le ballon rebondit dans le jeu après avoir frappé le gardien de but, la barre transversale ou un montant de but et est ensuite touché dans sa course par un corps étranger ou par l'arbitre, l'arbitre doit arrêter le jeu. Il le reprendra par balle à terre à l'endroit où le ballon est entré en contact avec le corps étranger ou l'arbitre, sauf si ce contact a lieu dans la surface de but auquel cas la balle à terre doit être effectuée sur la ligne délimitant la surface de but. 3a. Si, après avoir donné			

Association Belge de Football en Salle

CNR - Modifications aux règles de jeu - En application à partir du 01 08 2020

Règle 14 - Article 2

ABFS et LFFS	Le ballon doit être posé sur la ligne latérale à l'endroit où il est sorti du jeu. Il est en jeu dès qu'il a été mis en mouvement par le botteur un joueur effectif et qu'il franchit la ligne délimitant la surface de jeu.
---	--

Règle 15 - Article 1

ABFS et LFFS	Un dégagement de but est accordé à l'équipe défendante : a) lorsque le ballon a entièrement dépassé la ligne de but à terre ou en l'air en dehors du plan de but et après avoir été touché en dernier lieu par un joueur adverse. b) lorsqu'un joueur adverse a envoyé le ballon directement dans le but sur coup d'envoi ou sur coup franc indirect. c) en cas de corner fautif. d) quand le gardien dégage directement de la main dans le but adverse. e) lorsqu'une rentrée latérale est envoyée directement dans le but adverse.
---	---

Règle 16 - Article 1

ABFS et LFFS	Un coup de coin doit être accordé à l'équipe attaquante : a) lorsque le ballon a entièrement dépassé la ligne de but à terre ou en l'air en dehors du plan de but après avoir été touché en dernier lieu par un défenseur. b) lorsque sur remise en jeu et après avoir effectivement été en jeu, le ballon est envoyé directement dans son propre but par le botteur. c) lorsque, après sortie en ligne de but, le dégagement n'est pas effectué dans les 5 secondes.
---	--